

Commission de suivi de site
de l'incinérateur de la SETMI (CSS SETMI)
Séance du 29 mars 2023
- Relevé de conclusions -

INTITULE	NOM	STATUT	Présent / Excusé / Absent
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Serge JACOB	Secrétaire Général – Président de la CSS	Présent
	Françoise HEAFFELIN Stéphanie MONTOLIU		Présente Présente
DREAL	Sébastien GRENINGER Amélie GILLET Candice JOFFRES	Chef UID DREAL 31/09	Présent Présente Présente
DDT	Melissa CLARENC		Présente
Collège collectivités			
DECOSET	Vincent TERRAIL- NOVES	Président	Présent
DECOSET	Karine FRAGONAS	Cheffe du service incinération-énergie	Présente
DECOSET	Bernard MELLAC	Directeur services techniques	Présent
DECOSET	Laurent GUYON	DGS	Présent
Mairie de Blagnac	Jean-Michel MAZARDO	Élu	Présent
Mairie de Tounefeuille	Jean-Pascal GUILLEMET	Élu	Présent
Collège riverains			
Association St-Simon Environnement	Thierry BARBERO		Présent
Association St-Simon Environnement	Michel HERBACH	Président	Présent
Association des habitants de Lafourquette-Candie	Alain BOUBEE	Président	Présent
Association des habitants de Lafourquette-Candie	Séverine CLEMENTEI		Présente
Association ZERO WASTE TOULOUSE	Thomas GUILPAIN		Présent
Association ZERO WASTE TOULOUSE	Anne-Fleur HUG		Présente
Conseil citoyen	Patricia SARRIBES		Présente

Bellefontaine-Milan			
Conseil citoyen Reynerie-Mirail Université	Martine LUCAS		Présente en distanciel
Collège exploitants			
SETMI	Julien DREVET	Directeur	Présent
SETMI	Jean-Christophe ROUET	Directeur Adjoint	Présent
SETMI	Alexis BACLE		Présent en distanciel
Collège salariés			
SETMI	Fabrice MACIA		Présent
SETMI	Mazoriz NACIM		Présent

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 21 juin 2022
2. Bilan de la concertation / perspectives d'évolution du site
3. Travaux de mise en conformité prévus sur le second semestre 2023
4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 09h00 sous la présidence de M. Jacob, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 21 juin 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2. Bilan de la concertation/perspectives d'évolution du site

M. Guyon présente le bilan de la concertation et les perspectives d'évolution du site en découlant. Ce bilan est joint au compte-rendu.

Le dispositif de concertation a combiné plusieurs outils, à la fois pour informer un large public, mais aussi pour permettre des échanges avec lui.

Le bilan de cette concertation, établi par les garants, est disponible sur le site : <https://www.debatpublic.fr/evolution-de-lincinerateur-de-toulouse-mirail-2278>

Malgré un dispositif conséquent, les garants ont constaté une mobilisation limitée du public. Les garants présentent, dans leur rapport, plusieurs arguments pouvant expliquer ce constat, mais considèrent que le dossier de concertation a bien apporté les éléments nécessaires à la compréhension du contexte et des enjeux du projet.

Le syndicat mixte DECOSET a rédigé un rapport final exposant les enseignements issus de cette concertation et les mesures à mettre en œuvre pour en tenir compte. Les conclusions de son rapport ont été présentées lors d'une conférence de presse,

le 6 mars dernier. Ce rapport est également disponible en ligne : http://www.decozet.fr/actualites/concertation-consultez-le-rapport-final-de-la-concertation-prealable-_237.htm

Le choix de DECOSET se porte finalement sur la reconstruction à neuf de l'usine, avec une limitation des capacités aux seuls besoins du territoire relevant de sa compétence (soit 240 000 tonnes par an au lieu des 330 000 tonnes, actuellement autorisées). Cette décision tient compte des échanges ayant eu lieu durant la concertation.

Concernant la question « reconstruction ou rénovation », DECOSET envisageait initialement une rénovation de l'usine. Cependant, sur avis des parties prenantes, DECOSET a fait le choix d'une reconstruction sur site, qui présente des avantages certains d'un point de vue technologique. DECOSET reste cependant ouvert sur la question de la localisation.

S'agissant du dimensionnement de l'ouvrage, DECOSET s'était appuyé, au début de la concertation, sur les capacités actuelles de l'installation. Afin de tenir compte des avis émis durant la concertation, DECOSET a fait le choix de dimensionner la future usine aux seuls besoins estimés de son territoire et des collectivités proches, mais pas au-delà. Dans ce cadre, et en fonction de l'évolution des quantités de déchets produits, l'incinérateur de Bessières pourra constituer une variable d'ajustement. Les parties prenantes ont demandé à ce que les discussions puissent se poursuivre avec DECOSET à ce sujet et, d'une façon plus générale, sur la réduction et la gestion des déchets à l'échelle du territoire.

M. le secrétaire général insiste sur l'importance de la mise en conformité du site. Une installation comme celle-ci est un atout important pour le territoire, notamment avec une démographie en augmentation constante.

Cette première partie n'apporte pas de questions de la part des membres de la CSS.

3. Travaux de mise en conformité prévus sur le second semestre 2023

Mme Fragonas présente les travaux de mise en conformité du site, prévus sur le second semestre 2023.

Face au vieillissement de l'usine, DECOSET a fait réaliser, dès 2019, une étude dans le but de déterminer les besoins en travaux jusqu'à l'horizon 2030. Le coût de ces travaux a été estimé à 46 millions d'euros. Ces travaux sont réalisés par DECOSET et vont s'étaler dans le temps. Pour cela, une première étape a consisté à définir le périmètre des travaux à réaliser, en complément de ceux nécessaires pour se conformer aux meilleures techniques disponibles, d'ici au 3 décembre 2023. Un premier marché a été attribué en 2022 pour la structuration et la mise en œuvre de ces travaux.

Trois autres marchés ont ensuite été lancés et attribués. Le premier constitue le marché principal pour un montant de 15 millions d'euros et concerne la mise en conformité du traitement des fumées. La société Area Impianti (société italienne) s'est vu attribuer le marché. Le deuxième marché concerne le remplacement du parc des analyseurs en cheminée, afin d'anticiper leur vétusté. Enfin, le troisième

marché concerne le changement du système de contrôle commande et du système électrique haute et basse tension de l'usine, ceux-ci étant également vétustes.

En 2023, il y aura un arrêt général de l'usine du 21 août au 21 septembre. À cette occasion, 14 000 tonnes de déchets seront détournées. En 2024, les arrêts seront plus étalés, chaque ligne étant arrêtée l'une après l'autre, pendant plusieurs mois.

La SETMI va passer d'un traitement humide des fumées à un traitement sec. C'est une grande innovation pour l'usine. Ce changement de technologie va permettre des économies d'eau très conséquentes (près de 200 000 m³ par an). Les émissions de NOx (oxydes d'azote) et de dioxines seront également diminuées.

Concernant l'acoustique, DECOSET travaille en collaboration avec l'exploitant et la DREAL. Le changement du procédé de traitement des fumées aura un impact positif sur l'acoustique du site. De plus, il y aura des remplacements, voire des suppressions d'équipements situés à l'extérieur des bâtiments et bruyants. La situation devrait donc s'améliorer à l'issue des travaux.

Une seconde phase de chantier interviendra ultérieurement. Celle-ci concernera le renforcement d'un des fours, le rehaussement des quais de déchargement et le remplacement de certains éléments du circuit de vapeur. Les marchés correspondants sont en cours de lancement.

4. Questions diverses

À la demande des représentants des comités de quartier, des réponses sont apportées par les représentants de DECOSET et de la DREAL.

L'alimentation du réseau de chaleur sera maintenue pendant les travaux. L'objectif de DECOSET étant de ne pas pénaliser les riverains.

Sur la partie biodéchets, l'obligation de mise en place d'un système de collecte de biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024 a bien été prise en compte. Une étude a d'ailleurs été menée par DECOSET à ce sujet. Des composteurs seront distribués aux riverains. Pour les personnes n'ayant pas de jardin, des points d'apport volontaire, permettant le dépôt des biodéchets, seront mis en place. DECOSET prendra ensuite en charge le traitement de ces biodéchets. Dans un premier temps, ces actions seront lancées par le biais de marchés, puis, après acquisition de terrains, les biodéchets seront compostés conjointement avec des déchets verts. Si les volumes collectés s'avèrent importants, DECOSET envisagera d'autres solutions, comme la méthanisation.

DECOSET est en train de développer une stratégie plus ambitieuse pour atteindre les objectifs de réduction des déchets imposés par la loi en matière de prévention. Ce schéma stratégique sera décliné action par action, afin de garantir une bonne coordination d'ensemble.

Dans le rapport produit et dans la présentation qui en a été faite, quel que soit le niveau d'objectifs fixé, la capacité de 240 000 tonnes de la future usine d'incinération est un impératif et ne sera pas remise en cause par le schéma stratégique. Si les objectifs de réduction de déchets sont dépassés, l'UVE de Bessières servira de variable d'ajustement.

Quant au stock de mâchefers débordant au-delà des portes, mais restant sur la plateforme, des solutions sont en cours d'exploration pour limiter les émissions de poussières, avec, notamment, la mise en place d'un système de brumisation. À terme, il n'y aura plus de traitement des mâchefers sur le site, ceux-ci devant être traités sur la plateforme de Bessières.

Concernant le problème du turbo-alternateur, DECOSET n'a pas prévu de travaux, car cela relève de la responsabilité du délégataire. Une première panne s'est produite il y a quelques années et a été mal réparée. Une deuxième casse s'est produite, mais une nouvelle turbine devrait arriver cet été. Le turbo-alternateur continue de fonctionner à capacité réduite, produisant moins d'électricité, certes, mais restant en activité.

Concernant les tonnages traités sur le site, il y a, en effet, quelques différences entre l'été et l'hiver. Cela s'explique par certains arrêts de l'usine, notamment l'été lorsque les besoins de chaleur sont moindres.

La délégation de service public (DSP) actuelle s'achève au 31 décembre 2024. DECOSET va lancer très prochainement l'appel à concurrence pour une nouvelle DSP. Dans celle-ci, DECOSET annoncera que le futur délégataire sera chargé de construire une nouvelle UVE d'une capacité de 240 000 tonnes par an et aura un contrat d'exploitation de 20 ans.

Le futur délégataire a besoin de visibilité, car il devra investir plus de 300 millions d'euros pour la construction de cette nouvelle UVE. Si la réduction des déchets dépasse les objectifs, lorsque la nouvelle UVE de Toulouse sera opérationnelle, des décisions concernant l'avenir de l'UVE de Bessières pourraient être prises d'ici à 2040. Le dimensionnement de l'UVE de Bessières pourra alors être adapté en fonction de l'évolution réelle des tonnages de déchets produits.

Au sujet de la future usine, DECOSET privilégie la reconstruction sur place, car le syndicat dispose du foncier et maîtrise les aspects techniques, notamment, la connexion au réseau de chaleur. Néanmoins, DECOSET ne s'interdit pas la recherche d'autres sites. Il est à noter que diverses contraintes pèsent sur les terrains envisagés : restrictions liées aux installations classées, zones inondables, destruction d'espaces naturels à compenser, limitation, voire interdiction d'artificialisation de nouvelles zones, etc.

Concernant l'article sur le sabotage de la vanne de gaz qui aurait eu lieu sur le site de la SETMI, il est précisé que la vanne « police » est située, en réalité, à l'extérieur du site et que, pour manipuler cette vanne, il faut des outils spécialisés. En cas de fermeture de la vanne, seule l'alimentation des fours, au moment de leur démarrage, est impactée. En termes de sécurité, il n'y a pas de réel danger.

La prochaine réunion de la commission de suivi de site portera, en particulier, sur la présentation du bilan d'activité 2022 de l'usine.

Post-réunion :

Une visite du site s'est déroulée le 14 juin en présence des membres de la CSS.

La prochaine réunion de la CSS aura lieu le 20 octobre 2023 à 9h00, à la préfecture de la Haute-Garonne (salle Bidou).

La séance est levée à 11h30.

Pour le préfet
et par délégation
Le secrétaire général
Serge JACOB